

N°D2022-0-12-020

DÉPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

CANTON
DE HARNES

COMMUNE
DE ROUVROY

SÉANCE
12/10/2022

Objet :
**Convention préalable
en vue de l'intégration
des biens en
assainissement et eau
potable au patrimoine
CAHC des logements
SIA rue Barbusse**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 6 octobre 2022, dont un exemplaire a été affiché devant la Mairie ainsi que sur le site Internet de la Ville

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, HAINE-LEROY Nicole, GRANDSART Frédéric, MUCCI Marie-Hélène, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, BEKKOUCHE Fatna, ORMAN Isabelle, COQUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, DUFOUR Magalie, ZYMNY Alice, KARASIEWICZ Lucie, DUBOIS Géraldine, HAGNERE Patricia, COQUELLE Doriane.

ÉTAIENT EXCUSES :

GORAJSKI Nathalie, GALAND Nicolas, HAJA Manuel, VANHOUTTE Audrey, DELAFORGE Daniel.

ÉTAIENT ABSENTS :

GALAS Laurent, BIRMANN David.

Pouvoirs:

Mme GORAJSKI à M. PASQUALINO, M. HAJA à M. DERANCOURT, Mme VANHOUTTE à Mme CUVILLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Quorum : 15

Madame DENDIEVEL est désignée secrétaire de séance

Monsieur Didier BONNET, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle qu'afin la Société Immobilière de l'Artois (la SIA) et la Ville ont pour projet de construire 14 logements individuels et 20 logements en béguinage sur l'ancien parc Barbusse, en créant deux nouvelles voiries, tel que le présente le schéma ci-dessous.

La création de ces nouvelles voiries s'accompagnera de création de nouveaux réseaux d'assainissement et d'eau potable. La Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin (la CAHC) ayant la compétence Assainissement et eau potable, elle émet des cahiers des charges spécifiques à respecter afin de pouvoir lui rétrocéder ces réseaux et de lui permettre de les affermer auprès de Véolia qui est le délégataire de l'entretien desdits réseaux.

Ainsi, la CAHC propose de signer une convention quadripartite qui définit les engagements réciproques de chacun des acteurs du projet, ainsi que les prescriptions d'établissement des réseaux et de leur mise en service.

Cette convention préalable en vue de l'intégration des biens meubles et immeubles en eau et assainissement de l'opération "construction de 14 maisons individuelles – Cité de Nouméa à Rouvroy – rue Henri Barbusse" au patrimoine communautaire est présentée dans le feuillet des annexes.

Il sollicite le conseil municipal pour examiner ce projet, l'approuver et autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tout document ou avenant s'y rapportant à l'avenir.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention préalable

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 13 octobre 2022

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps the official seal of the commune of Rouvroly. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Valérie Cuvillier'.

Valérie CUVILLIER